

# Les fonctionnaires au chevet de leur statut

« Le but, c'est de faire que la fonction publique ne soit plus attractive. »  
François FERNANDEZ, SLFP

**5000** à 10 000 agents de la fonction publique manifestent aujourd'hui à Bruxelles.

**Trop privilégiés les fonctionnaires, avec leur « pot » de congés maladie ?** Non, affirment les syndicats, pour qui c'est la fonction publique qui est visée.

● Jean-Christophe HERMINAIRE

**Q**uelque 5 000 fonctionnaires manifesteront ce vendredi à Bruxelles. Pour défendre leur statut. On parle abondamment de la suppression du fameux « congé maladie », ces 21 jours par an (30 jours calendrier) que les fonctionnaires fédéraux peuvent reporter d'une année à l'autre, et accumuler parfois jusqu'à la veille de leur pension, s'ils ont la chance d'être restés en bonne santé.

## « Pas un congé »

« Ce congé n'est pas un congé, et la maladie n'est pas un choix », rappelle quand même Michel Jacobs, secrétaire fédéral CGSP. « Pour avoir ces soi-disant congés, il faut qu'un médecin signe un certificat médical. Et selon le Medex, on est à un taux de 97 % de con-

**« La philosophie du gouvernement, c'est**

**de détruire le statut de fonctionnaire, de changer le système. »**

*trôles médicaux qui valident la maladie. » (voir ci-contre)*

« La philosophie du gouvernement, poursuit le syndicaliste, c'est de détruire le statut du fonctionnaire, de changer tout le système pour faire comme dans le privé ou avec des contractuels. Mais cela n'a pas de sens. Quel est le but ? Si c'était pour améliorer efficacement le service, je pourrais me mettre autour de la table, mais là, il n'y a aucun bénéfice. Ça pourrait même avoir l'effet inverse que celui présenté. »

Au-delà de la fin de cet avantage particulier du « congé médical », propre à la fonction publique, le ministre Vandeput s'attaque à l'idée même de con-

server des statutaires parmi les fonctionnaires, clament en chœur les organisations syndicales. « Cette réforme est la goutte d'eau qui fait déborder le vase », souligne François Fernandez-Corrales, président général du SLFP, le syndicat libre de la fonction publique. « Et en plus des 76 000 agents fédéraux, elle va faire des dégâts collatéraux, par ricochets. »

## Aussi dans les communes

La réforme ne vise pas que les fonctionnaires des ministères fédéraux. Elle peut, explique François Fernandez, aussi toucher les « corps spéciaux » et les fonctionnaires qui, dans les Régions, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les Provinces ou les administrations communales, n'ont pas une réglementation spécifique, mais « un statut calqué, par référence, sur le statut des agents de l'État ».

Au total, selon le président du SLFP, près de 800 000 agents publics pourraient être impactés. « *Beaucoup d'entités fédérées font référence au statut Camu* », prévient aussi Michel Jacobs. Même si, jusqu'à présent, en Wallonie, la fonction publique

reste plutôt préservée, « *cela touchera l'ensemble des fonctionnaires, à terme. Je n'ai aucune confiance dans ce gouvernement de droite-extrême. Et comme il y a aussi des libéraux au pouvoir à la Région...* »  
« *Appliquer le système du*

*privé ? Quel sera encore l'attrait de la fonction publique ?* », ajoute encore François Fernandez-Corrales. « *Le but est de détricoter l'ensemble du statut et de faire que la fonction publique ne soit plus attractive.* » Autrement dit, la démanteler. ■

## Une garantie d'indépendance

Avant que le député Louis Camu (qui donne son nom au statut des fonctionnaires) ne fût chargé de la réforme administrative, dans les années 30, les règles organisant les services publics étaient floues, et beaucoup de décisions étaient laissées à l'arbitraire du ministre. Le commissaire royal Camu voulait un statut uniforme pour les

agents de l'État, qui garantisse la carrière et leur protection. Voilà pourquoi le statut de ces agents de l'État, cette « constitution des fonctionnaires », semble un document si important aux yeux des syndicats. « *En 1937, on voulait par certains avantages attirer les gens pour venir travailler dans la fonction publique. Mais aussi*

*garantir leur indépendance* », rappelle François Fernandez. « *Si on détricote ce statut, le politique constituera ses équipes comme avant 1937, avec le risque de perte d'indépendance que cela suppose. Ou, comme ça se passe aux États-Unis, on virera tous les agents dès qu'un ministère sera à cours de budgets.* » **J.-C.H.**

### VITE DIT

**Podium** Le front commun syndical s'élancera, ce vendredi, du boulevard Albert II, près de la gare du Nord, avant d'obliquer sur la Petite ceinture. Après avoir transité par la rue de Namur et la place Royale, la manifestation prendra fin au Mont des Arts. Place de l'Albertine, plusieurs responsables syndicaux, dont Robert Verteneuil, président de la FGTB, et Silvana Bossio, secrétaire nationale de la CSC Services publics, prendront la parole sur un podium. Des fonctionnaires de la Région

wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des travailleurs de bpost, Proximus et du TEC, entre autres, sont appelés à rallier le cortège, où les syndicats attendent entre 5 et 10 000 personnes.

**Round d'échauffement** Le 2 octobre, ce sont des grèves (la FGTB a appelé à 24h d'arrêt de travail) et plusieurs manifestations au niveau des différentes provinces qui sont attendues, en front commun. Cette fois, pour protester contre les mesures du

gouvernement Michel, en matière de pensions surtout.

**Codex** C'est le nom du nouveau statut des fonctionnaires concocté par le gouvernement et qui doit être mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Outre l'abolition du régime maladie des fonctionnaires, il impliquerait, dénoncent les syndicats, une perte de 4 jours de congé et de 9 jours de récupération, la mutation d'office vers un autre SPF, le recrutement externe et la fin du recrutement de statutaires et plus de facilités pour leur licenciement. Entre autres.

# Absentéisme, fraude... Des clichés qui ont la vie dure

● **Caroline DESORBAY**

Le système de quota de jours de congé de maladie des fonctionnaires fédéraux est dans le collimateur du ministre de la Fonction publique Steven Vandeput (N-VA). Parce que selon lui il multiplierait les absences par rapport au secteur privé, inciterait les fonctionnaires en bonne à partir à la retraite avant l'âge légal, générerait plus d'absences injustifiées...

Une question de coût peut-être ? La somme de 50 millions d'économie est avancée mais du côté du Ministère de la Fonction publique on nous assure que « cette mesure n'est pas une opération d'économie ».

## Pas plus absents que dans le privé

Le dernier rapport du Medex (Administration de l'expertise médicale) établit une moyenne de 6,22 jours d'absence sur 100 jours ouvrables en 2016 pour les fonctionnaires. Dans le secteur privé, cette moyenne oscille entre 5,52 jours (SDworx) et 7,26 jours (Securex). Les absences longue durée augmentent dans le privé alors qu'elles diminuent dans la fonction publique.

## Peu de « retraites anticipées »

Les fonctionnaires statutaires seraient bien peu nombreux à écouler leurs congés maladie en fin de parcours : en 2016, seulement 37 agents ap-

partenant à la tranche des 60-64 ans ont été mis anticipativement à la pension pour maladie (Medex).

Et ils ne sont pas plus carottiers que les autres : sur les 3 418 contrôles effectués sur les 60-65 ans en 2016, moins de 2 % des absences ont été raccourcies ou jugées injustifiées.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le fonctionnaire sera mis d'office à la retraite après 365 jours de maladie quand il a atteint l'âge de 63 ans. Cette limite d'âge a été revue à la hausse à deux reprises : en 2016, elle est passée de 60 à 62 ans et en 2017 à 62,5 ans.

## Travailleurs fragilisés

Pour l'Union nationale des services publics (UNSP) – qui met en évidence ces chiffres du Medex -, la réforme du quota des congés maladie fragilisera les agents gravement malades qui verront plus rapidement leur salaire réduit à 60 %. Alors que dans le privé, des conventions collectives de travail ou des assurances garantissent le maintien du revenu en cas de maladie qui se prolongerait au-delà des 30 jours calendrier.

Attention, prévient l'UNSP, changer le système risque d'avoir l'effet contraire à celui escompté. Les fonctionnaires qui se rendent aujourd'hui au boulot même malades pour économiser leurs jours de congé, ne feront plus cet effort une fois le cumul interdit. ■

## VRAI/FAUX

### Taux d'absentéisme

# 6,22 jours

Avec une absence moyenne de 6,22 jours sur 100 jours ouvrables, les fonctionnaires ne sont pas plus absents que les travailleurs du privé (entre 5,52 et 7,26 jours)

### Statutaires vs contractuels

# 6 %

Le taux d'absentéisme chez les contractuels qui ne peuvent pas se constituer un pot « congés de maladie » est un peu plus élevé que chez les statutaires : 6,9 % au lieu de 6 %

### Absences injustifiées

# 0,34 %

En 2016, 97,67 % des absences contrôlées par le Medex étaient justifiées. Seulement, 0,34 % étaient injustifiées ; 1,99 % ont été raccourcies

### Profiteurs les 60-65 ans

# 37

En 2016, 37 agents âgés de 60 à 64 ans ont été mis anticipativement à la pension pour maladie. Qui parle de fraude massive ?

### Retraité 2 ans avant l'heure

# 365

Le fonctionnaire qui a atteint l'âge de 63 ans est mis d'office à la retraite anticipée après 365 jours calendrier d'absence pour maladie. Le montant de sa pension peut dès lors être réduit.